



Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ouverte à la signature, à Lanzarote, le 25 octobre 2007 - Ratification par la Norvège.

Il résulte d'une notification du Secrétariat général du Conseil de l'Europe qu'en date du 13 juin 2018, la Norvège a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} octobre 2018.

Déclaration consignée dans une Note Verbale du Ministère des Affaires étrangères de la Norvège, déposée avec l'instrument de ratification le 13 juin 2018 - Or. angl.

Conformément à l'article 37, paragraphe 2, de la convention, la Norvège désigne l'autorité nationale suivante comme seule autorité nationale responsable aux fins de l'article 37, paragraphe 1, de la convention :

Le Ministère de la Justice et de la Sûreté publique

Boîte postale 8005 Dep.

0030 Oslo

Norvège

